

PROCEDURE LICENCE CHIEN VISITEUR 2015

- **Vous êtes déjà licencié en 2014**

En même temps que vous faites votre demande de licence 2015, vous envoyez :

- la copie du diplôme
- la copie du certificat vétérinaire spécifique de la visite annuelle

à votre responsable licence régionale et à Cattoen.arlette@orange.fr en notant sur la pièce jointe votre nom, le nom du chien et le club (préférez les pièces jointes au format.pdf). Vous pouvez aussi envoyer par courrier postale à : CATTOEN Arlette 3 chemin Larrieu 31600 LHERM.

Après réception de ces documents et du fichier des licences de la SCC il vous sera envoyé par la SCC votre licence et par moi-même une carte spécifique chien visiteur, accompagné du Badge.

Pour les années suivantes vous n'aurez plus besoin de fournir la copie du diplôme, il faudra uniquement la copie du certificat vétérinaire

- **Vous demandez une licence 2015 pour la première fois**

Dès que vous aurez fait le stage et que votre chien sera validé vous m'enverrez les documents (Diplôme et certificat vétérinaire) afin d'obtenir votre carte spécifique et badge pour les nouveaux licenciés

Attention un seul badge sera délivré même si vous avez plusieurs chiens mais vous aurez une carte spécifique pour chaque chien